

Conseillers en exercice :	40	L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à vingt heures
Présents :	27	trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	5	ordinaire à la salle du Conseil communautaire au siège
Pouvoirs :	8	de la Communauté à Saint-Chély d'Apcher, après
Votants :	35	convocation légale sous la Présidence de Monsieur Christophe GACHE.

Etaient présents :

Commune d'Albaret Ste Marie : BOUCHARD André
Commune de Blavignac : CHADELAT Yves
Commune de Chaulhac : ROUSSET Gérard
Commune de Fontans : VANEL Jean-Paul
Commune de La Fage St Julien : DAUNIS Josette
Commune de Lajo : VALY Christian
Commune du Malzieu-Forain : ROUQUET Colette
Commune du Malzieu-Ville : BRUGERON Jean-Noël
Commune de Prunières : ODOUL Roland
Commune de Rimeize : BAUMELLE Hélène
Commune de Saint Alban sur Limagnole : SOULIER Samuel, CONSTANT Sandrine,
BRUNET Jean-Marie, TREBUCHON Géraldine
Commune de Saint Chély d'Apcher : HUGON Christine, GACHE Christophe, ERWIN
Valérie, BUFFIERE Christophe, LADEVIE Sandrine, ROBERT Jean-Paul, BOULLE Cécile,
BARRANDON Cyril, GAUTHIER Marie-Laure, PARAN Christian
Commune de St Pierre le Vieux : FOSSE Emmanuel
Commune de St Privat du Fau : LAURENT Jean-Claude
Commune de Serverette : CORNUT Séverine

Absents avec procuration :

Commune d'Albaret Sainte Marie :
THEROND Michel donne pouvoir à BOUCHARD André
Commune du Malzieu-Ville :
MAGNE Jean-François donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël
Commune de Paulhac en Margeride :
GUENNOU Alain donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël
Commune de Rimeize :
PIGNIDE Thomas donne pouvoir à BAUMELLE Hélène
Commune de Saint Chély d'Apcher :
HERTZOG Jean-Claude donne pouvoir à ERWIN Valérie
BRUGERON Benoît donne pouvoir à GACHE Christophe
LAFONT Pierre donne pouvoir à GAUTHIER Marie-Laure
Commune de Sainte-Eulalie :
MEYRAND Christian donne pouvoir à HUGON Christine

Absents excusés

Commune de Julianges : ARCHER Thierry
Commune des Bessons : TARDIEU René
Commune de Saint-Chély-d'Apcher : ITIER Muriel, DUPONT Stéphanie
Commune de Saint-Léger du Malzieu : JAFFUEL Ludovic

Madame Sandrine LADEVIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12 avril 2022 et que la convocation avait été faite le 1^{er} avril 2022.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture de la Lozère,

12 AVR. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-048-200069185-20220407-2022_042-DE

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de NIMES. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**Objet : Autoroute A 75 – Echangeur n°33 au Nord de Saint – Chély d'Apcher
Avenant à la convention financière signée entre l'Etat et la Commune de
Saint-Chély d'Apcher pour la mise en échangeur complet**

L'Etat avec le soutien financier de plusieurs collectivités et notamment la Commune de Saint-Chély d'Apcher, a engagé les travaux d'aménagement d'un échangeur complet au Nord de Saint-Chély (actuellement en demi-échangeur).

Une convention de financement a été conclue entre les parties prenantes afin de déterminer leurs engagements et d'établir le plan de financement de cette opération estimée à 2 950 000 €. La Commune de Saint-Chély d'Apcher s'est engagée pour sa part à participer à hauteur de 500 000 € à ce projet.

Dans le cadre de ses compétences « développement économique » et « aménagement de l'espace », la Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac poursuit des actions en faveur de l'attractivité du territoire et s'attache à inciter l'installation et le développement d'entreprises afin d'offrir les emplois indispensables à l'accueil de nouvelles populations.

Cette opération répond manifestement à ces objectifs. Aussi, la Communauté de Communes souhaite intervenir dans le financement de ces travaux en prenant en charge la moitié de la somme sur laquelle s'est engagée la Commune de Saint-Chély d'Apcher soit 250 000 €.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac a saisi les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement afin de modifier la convention de financement signée le 19 octobre 2021.

En prolongement de cette demande, un projet d'avenant modifiant les termes financiers de la convention initiale a été adressée à la Communauté de communes par les services de l'Etat.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- approuve la participation de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac au projet de mise en échangeur complet n°33 au Nord de Saint-Chély à hauteur de 250 000 €.

- autorise à signer ledit avenant à la convention initiale avec l'Etat et la Commune de Saint-Chély d'Apcher.

POUR : 35 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Christophe GACHE

